

[Traduction]

M. MacInnis: Je voudrais en revenir à ma question question complémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale, j'aimerais le remercier de la déclaration qu'il a faite concernant le paiement des prestations complètes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de poser une question, le député doit, je pense, s'acquitter d'une responsabilité envers la Chambre et la présidence, soit d'admettre que ses paroles ont dépassé sa pensée lorsqu'il a accusé un ministre de l'induire en erreur de propos délibéré. Depuis un siècle d'histoire parlementaire, cette expression n'a jamais été acceptée comme étant parlementaire. Il devrait être possible au député de collaborer avec la présidence et de modifier sa suggestion. Il a toujours été possible de laisser entendre qu'un député a induit en erreur un autre député ou bien la Chambre. Il me semble que le député pourrait peut-être songer à faire une nuance sur cette base.

M. MacInnis: Je voudrais en revenir à ma question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'est pas habilité à poser une question supplémentaire tant qu'il n'aura pas indiqué s'il compte se rallier à la proposition faite par la présidence, laquelle est tout à fait raisonnable. Le député sait que la présidence est animée du souci constant de coopérer avec les députés et de leur permettre et de leur faciliter des prises de positions dès lors que celles-ci reflètent l'opinion de leurs électeurs. En toute simplicité, sincérité et honnêteté, et avec la meilleure volonté du monde, j'estime que le député pourrait très bien faire connaître maintenant à la Chambre que ses mots ont quelque peu dépassé sa pensée et qu'il serait prêt à déclarer que, tout en ayant été induit en erreur ici-même, il ne l'a pas été d'une manière intentionnelle ou délibérée.

M. MacInnis: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je m'excuse de vous avoir mis dans une situation que l'on pourrait qualifier de très délicate. Cependant je sais que vous lui donnerez la suite qu'elle mérite et que j'aurai probablement à me justifier devant un comité de la Chambre. De toute façon, j'en reste à ce que j'ai dit et je soutiens que la vérité l'emporte sur tous les règlements de la Chambre.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas bien entendu d'ici, mais je n'ai trouvé rien de bien blessant aux propos du député. Il y a un courant de télépathie entre les Écossais et les Irlandais et je pense que l'honorable représentant se préoccupe surtout des mineurs de la Devco. Il a communiqué avec moi une demi-douzaine de fois, aussi bien verbalement que par écrit. Je me réjouis de la tournure des événements. Ce qui importe, c'est que, à la suite de mes instances auprès de mon collègue et à la demande d'autres députés, les travailleurs de la Devco recevront la pleine augmentation de 10 p. 100, bien que Devco n'y soit pas tenue aux termes de la loi. Je suis bien disposé à oublier l'incident.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La proposition du ministre ne me semble pas tout à fait satisfaisante.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il appartienne au ministre ou à la partie peut-être lésée de décider de ne pas poursuivre l'affaire. On n'a pas offensé le ministre, mais le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je doute qu'on puisse laisser passer, sans le relever, un pareil incident dont la présidence est très contrariée. L'honorable député a toujours manifesté de l'attention envers la présidence et il m'a prêté son concours, mais il doit en même temps se rendre compte qu'il y a des limites à ce qu'on peut faire. J'invite l'honorable député à coopérer avec moi. Je me demande s'il ne prendrait pas en considération l'offre de paix que lui a faite le ministre. Celui-ci s'est dit prêt à oublier l'incident. Il me semble que nous pourrions sur cette base passer l'éponge sur cette affaire. Si l'honorable député adoptait la même attitude libérale que le ministre, nous pourrions reprendre les travaux de la Chambre. J'invite le député à réfléchir là-dessus. Je ne doute pas qu'il ne puisse se montrer aussi généreux que le ministre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je ne puis résister plus longtemps à votre demande et, vu les termes que vous avez employés, je vous fais mes excuses. J'espère ainsi émouvoir le comité et l'inciter à se réunir pour étudier ce grave problème du Cap-Breton, qui n'a été examiné qu'à deux réunions depuis que la Chambre en a été saisie. La Chambre ayant accepté cette position, il est temps, je crois, que le gouvernement rende justice aux mineurs du Cap-Breton, car il y a trois ans que je m'y emploie.

M. l'Orateur: Le ministre a eu la générosité de s'excuser, et je crois préférable que nous en restions là. Je comprends qu'il n'est pas facile, pour un député convaincu de défendre ceux qu'il représente aussi objectivement et aussi énergiquement qu'il le peut, de faire plus que ce que le député vient de faire. Je l'assure, ainsi que la Chambre, de mon entière satisfaction. J'espère qu'il s'en souviendra. Si on prononce de nouveau ces paroles, je devrai adopter la même attitude et exiger qu'on les retire, qu'on les rectifie ou qu'on s'excuse, comme le député a eu la générosité de le faire.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES RENSEIGNEMENTS ET LES FORMULES DE DEMANDE—
LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je saurais gré au secrétaire d'État de bien vouloir me dire si l'on a déjà mis au point les renseignements et